

# Comment préserver les chauves-souris?

Le plateau de Chamole est situé dans la falaise calcaire de la Côte de la Baume, au début de la Culée de Vaux. Il est constitué par deux cavités naturelles, appelées «**Trou de la Baume**» et «**Rivière de la Baume**».

Ces grottes hébergent d'importantes populations de chauve-souris (**mammifères protégés**) et représentent un réel intérêt pour la **conservation** de ces espèces en Franche-Comté.

**Douze espèces** de chauves-souris y ont été observées. Le Minioptère de Schreibers est abondant durant les périodes de transit d'automne. Le Grand rhinolophe constitue des colonies de reproduction en été dans le Trou de la Baume, tandis qu'il hiberne dans la Rivière de la Baume. Ces grottes sont un refuge d'hibernation pour certaines espèces de la famille des Vespertilionidés.

**Les deux grottes de la Côte de la Baume sont un refuge d'intérêt écologique reconnu pour ces espèces protégées et font l'objet d'un classement en réserve naturelle régionale.**



Des gîtes à chauves-souris ont également été installés et financés par le parc éolien.

La mise en place d'une Réserve Naturelle Régionale permet de favoriser la présence des chauves-souris dans les grottes et représente un engagement local fort, au regard des enjeux de leur préservation.

Ces mammifères, sensibles aux pollutions chimiques, constituent un indice sur la qualité de l'environnement.



## Les Chiroptères

L'exploitant du parc éolien œuvre pour la réduction des risques de mortalité des chiroptères induits par le fonctionnement des éoliennes. En effet, la dépression créée par le mouvement des pales perturbe la physiologie des chiroptères. Un arrêt préventif des machines est mis en place pour la protection des chauves-souris.

### Cohabitation des espèces avec les éoliennes

Un enregistrement permanent des ultrasons émis par les chauves-souris à proximité des éoliennes est effectué durant les 3 premières années.

Les mesures permettent d'augmenter les connaissances sur l'activité des chauves-souris et de vérifier que d'autres espèces ne se trouvent pas exposées à un risque significatif.

### Suivi de mortalité

Le suivi est effectué tous les ans. Si les bilans ne montrent pas d'impact significatif sur la mortalité des chauves-souris après 3 ans de fonctionnement, le suivi aura lieu tous les 5 ans.

Les éoliennes sont réglées en fonction des résultats afin qu'elles n'aient pas d'effet néfaste sur les chauves-souris.

### Suivi de perturbation des espèces protégées

Un suivi de l'hibernation et du regroupement automnal est effectué durant les 3 premières années de fonctionnement du parc éolien. Cela permet de vérifier l'absence de perturbation des espèces présentes autour du site.

Un bilan des mesures et des conclusions correspondant au fonctionnement des éoliennes est réalisé chaque année et transmis à l'inspection des installations classées. Ces travaux sont réalisés aux frais des propriétaires des éoliennes (environ 50 000 €/an).